

volontiers à ces anciens moulins à vent qui devaient, disait-on, être détrônés par la vapeur et qui néanmoins continuent à tourner utilement leurs bras rouges dans la banlieue de Lille; c'est qu'en effet leur moteur, le vent ne coûte rien. Comme l'a dit le poète, d'un meunier devenu célèbre qui

Tournait son aile au vent
Et s'endormait content

les sociétaires du denier n'ont aucun souci à se faire à l'occasion des trones fixes. Il suffit d'un bon souffle de la grâce pour les remplir spontanément. Nous en pourrions citer plus d'un qui vit entrer dans ses flancs poudreux des centaines de francs pendant le dernier Jubilé.

Il faut toutefois reconnaître que le tronc mobile, l'emporte sur son respectable frère aîné. Porté par quelque étudiant intrépide, le tronc mobile devient une arme perfectionnée, parfaitement appropriée aux manœuvres rapides de nos jeunes tirailleurs du denier. C'est une artillerie volante de campagne qui opère de plantureuses razzias, fourragant partout, intimidant l'ennemi par un cliquetis vainqueur ouvrant des brèches dans les budgets les plus inaccessibles, forçant les bourses les mieux défendues.

Une mer déchaînée s'attaquait aux dunes et les vagues remontaient à une telle hauteur qu'elles atteignaient le corps de garde de la douane et envahissaient le bâtiment qui abrite le matériel de sauvetage élevé à proximité de la plage.

A ce sujet et en attendant que la société des naufrages procède à l'érection d'une station mise à l'étude et projetée, ce port possède enfin un canot de sauvetage, tant désiré par sa population maritime.

C'est un syndic de la marine, M. Ledet, qui avec ses seules ressources, et à la suite d'un récent naufrage où, comme toujours, il se distinguait, vient d'attirer à nouveau la reconnaissance de ses concitoyens.

Il assiège les portes de l'Hippodrome Lillois aux jours des grandes conférences religieuses

promettants avec la femme François. L'enquête judiciaire se continue d'ailleurs minutieusement et amènera, selon toute probabilité, le dévouement de la vérité entière sur l'assassinat du boulanger de Taisnières.

Oye. — Un malheureux aliéné, nommé François Dehan, âgé de 96 ans, cultivateur, s'est pendu dans son écurie le 25 courant.

Saint-Omer-Capelle. — Un vieillard de 81 ans, Jacques Deliers, est tombé accidentellement le 24 février dernier dans un fossé ne contenant que quelques centimètres d'eau à cause de son grand âge le pauvre vieux n'a pu se dégriser et a péri asphyxié.

Trélon. — Le chien enragé qui a été tué la semaine dernière à Trélon avait mordu non seulement des chiens, mais encore à Fourmies une jeune fille de 17 ans, chez laquelle on a remarqué, dès hier, des symptômes inquiétants. Espérons que la terrible maladie ne fera pas une nouvelle victime; on peut d'ailleurs supposer que la morsure a été faite à une époque où la rage n'était pas encore déclarée chez l'animal.

Wissant. — La grande marée du dimanche 40 mars fera époque dans tout le détroit. Six bateaux de pêche, à l'ancre devant la baie, ne purent résister à l'impétuosité des flots; ils furent emportés et jetés à la côte avec de graves avaries.

Le discours de M. Jacobs a pris la fin de la séance. — Nous avons annoncé hier qu'un mandat d'amener avait été lancé contre Léon Peltzer, assassin présumé de M. Bernays. Nous extrayons aujourd'hui du *Journal d'Anvers* les lignes suivantes :

« Léon Peltzer, condamné par le tribunal d'Anvers comme coupable de tentative d'émeute lors du séjour du comte de Chambord à Anvers, s'enfuit d'abord en Espagne puis à Buenos-Ayres. Il y apprit un peu d'espagnol et il y prit 80,000 fr. Le *Journal d'Anvers* a raconté cette équipée dans son temps.

« Il y a deux ans de cela, Léon disparut. « Détail peut-être ignoré de la police, une des victimes du vol de Léon Peltzer est la maison Mallmann et Co. rue des Petites-Écuries.

Chambre des représentants. — La Chambre des représentants a repris avant hier ses travaux. La gauche n'était représentée que par quelques-uns des ministres et une demi-douzaine de membres. La discussion du budget de l'intérieur a été ouverte par MM. Thonissen et Jacobs, qui ont mis tour à tour M. Rolin sur la sellette.

Le député de Hasselt a fait, en bons termes, le procès des décisions rendues en matière électorale par M. Rolin. Il a insisté particulièrement sur les annulations systématiques des votes catholiques à Hasselt et sur l'annulation de l'élection de Malines à la suite d'une enquête secrète et sans débat contradictoire.

Naturellement, M. Rolin a vertueusement protesté contre les appréciations très sévères de M. Thonissen, mais ce dernier a maintenu énergiquement la réassurance qu'il infligeait à la conduite du ministre annulateur.

M. Jacobs a fait, de son côté, la critique la plus fondée des tripotages auxquels M. Rolin n'a cessé de se livrer à l'égard des budgets six provinces, coupables de ne pas vouloir faire des sacrifices extraordinaires en faveur de l'enseignement officiel. Le député d'Anvers a très lumineusement démontré l'illegalité des arrêtés royaux qui ont remanié les susdits budgets.

Le discours de M. Jacobs a pris la fin de la séance. — Nous avons annoncé hier qu'un mandat d'amener avait été lancé contre Léon Peltzer, assassin présumé de M. Bernays. Nous extrayons aujourd'hui du *Journal d'Anvers* les lignes suivantes :

« Léon Peltzer, condamné par le tribunal d'Anvers comme coupable de tentative d'émeute lors du séjour du comte de Chambord à Anvers, s'enfuit d'abord en Espagne puis à Buenos-Ayres. Il y apprit un peu d'espagnol et il y prit 80,000 fr. Le *Journal d'Anvers* a raconté cette équipée dans son temps.

« Il y a deux ans de cela, Léon disparut. « Détail peut-être ignoré de la police, une des victimes du vol de Léon Peltzer est la maison Mallmann et Co. rue des Petites-Écuries.

à l'attentat du 13 mars 1881: Michailoff, Kolotkewitch, Trigoni, Suchanoff, Isslieff, Kletochnikoff, Emeljanoff, Barannikoff, Merkuloff et la nihiliste Lebedeff.

Les autres accusés sont condamnés à des travaux forcés à vie, à l'exception de Lustig qui aux condamnés à 4 ans de la même peine.

La République française dit qu'il serait injuste d'accuser le Cabinet, de lenteur et d'irrésolution. Il est certain qu'avec les divisions qui régnaient à la Chambre, aucun cabinet ne pourrait faire mieux.

On assure que plusieurs sous-préfets déplacés sont fort mécontents. Ils ont manifesté l'intention de démissionner ou de demander leur mise en disponibilité.

Le droit d'association. — La commission relative au droit d'association s'est réunie, à une heure, dans ses bureaux.

La commission a décidé que la loi spéciale sur les syndicats professionnels serait discutée et détachée du projet d'association déposé par M. Dufaure et dont elle était saisie.

La commission de la magistrature. — Le 11^e bureau de la Chambre vient d'être son représentant à la commission de la magistrature.

M. Eugène Ténat a été nommé à la presque unanimité. Il s'est prononcé contre l'indépendance; il demande l'élection des juges par un corps électoral formé de députés et de conseillers municipaux.

Une explosion dans le pays de Galles. — La *Pall Mall Gazette* annonce que, par suite d'une explosion de griscu qui a eu lieu lundi dans la mine Blaïna, dans le sud du pays de Galles, cinq hommes, occupés à des travaux de réparation, ont été projetés à une grande distance et tués sur le coup. Les détails ne sont pas encore connus.

Les troubles en Autriche. — Vienne, 1^{er} mars, 11 h. du matin. Une députation de quarante notables, venue de Crivoscie, s'est présentée hier à Raguse pour demander si le général Jovanovitch serait disposé à négocier au sujet de la soumission des insurgés. Il leur a été déclaré que le général Jovanovitch refuse toute négociation et exige une soumission absolue et sans condition.

Sur cette réponse, la députation est repartie. Vienne 1^{er} mars. On a de nouveaux détails sur Mtes Alice Hurlley, cette personne qui a donné des encouragements pécuniaires et distribué des armes aux insurgés de l'Herzégovine et de la Dalmatie. On supposait qu'elle avait voué une haine mortelle à l'Autriche, parce que l'impératrice Sophie dans une chasse en Ecosse, n'avait pas eu pour elle les égards qu'elle ambitionnait.

On sait aujourd'hui, par une sorte de biographie que lui consacre le *Herliner Zapiski*, qu'elle n'est pas anglaise, mais russe. Elle reside actuellement parmi les insurgés de l'Herzégovine.

Elle a vécu assez longtemps à Paris et à Londres, et c'est là qu'elle a pris le nom d'Alice Hurlley, qui n'est pas le sien.

Déjà, pendant l'été dernier, elle a préparé le mouvement insurrectionnel et elle habitait tout à côté du consul de Russie. Elle est en rapports affectueux avec le prince Nisitch, qui lui avait confié une de ses filles pour la faire élever à Paris.

Elle est accompagnée de l'écrivain et correspondant de journaux anglais, M. Arthur Evans, qui est depuis longtemps en relations avec les chefs de l'insurrection. Ils sont secrètement mariés et ils agissent pour le compte des panslavistes de Moscou, qui leur envoient des sommes

M. Loubet, rapporteur, dit que cette mesure est en vigueur dans toute l'Europe et même au Japon. Les fraudes faites avec les timbres ayant déjà servi, ne pourront pas se produire avec les enveloppes et les bandes. Celles-ci seront livrées à un prix variant de 50 centimes à 1 franc le cent. (Très-bien).

M. Laroche-Joubert conteste les avantages du projet. Néanmoins il est adopté par 410 voix contre 33.

Le BUDGET DE 1883. — M. Léon Say dépose un projet de loi tendant à fixer le budget de 1883.

MARCHÉS A TERME. — La Chambre prend en considération la proposition de loi de M. Alfred Naquet, tendant à rendre applicable aux marchés à terme l'article 1560 du code civil relatif à l'exception de jeu.

LA LOI SUR LES FAILLITES. — L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Saint-Martin (Vaucluse), relative à la réforme de la loi sur les faillites.

M. Humbert, ministre de la justice, demande d'ajourner la discussion pour soumettre cette grave question au Conseil d'Etat.

Un ajournement de deux mois est prononcé. ASSISES CORRECTIONNELLES. — La Chambre prend en considération la proposition de loi de MM. Versigny et Bernard (Doubs), tendant à l'institution d'assises correctionnelles, et en prononce le renvoi à une commission nommée.

RÉFORME DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE. — La Chambre prend en considération la proposition de loi de M. Martin-Feuillée, sur la réforme de l'organisation judiciaire, et renvoie le projet à une commission déjà nommée.